



**CONCOURS INTERNE DES 22 ET 23 FÉVRIER 2017
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

BRANCHE DE LA SURVEILLANCE

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 5)

OPTIONS A, B, C, D

OPTION A :	pages 2 et 3
OPTION B :	pages 4 à 8
OPTION C :	page 9
OPTION D :	pages 10 et 11

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options, votre copie sera notée zéro.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie **l'option** dans laquelle vous allez composer ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

Pour l'épreuve de **comptabilité**, l'usage d'une calculatrice non programmable ainsi que du plan comptable général (vierge de toute annotation) est autorisé.

Pour les autres matières, l'usage d'une calculatrice, de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est **interdit**.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera **l'exclusion du concours**.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent document comporte **11 pages** numérotées.

OPTION A : Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et / ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières

Trois sujets au choix

Trois sujets sont proposés. Vous ne devez traiter que l'un de ces trois sujets (A1 ou A2 ou A3). Vous reporterez en début de copie l'intitulé du sujet choisi. Si vous composez dans plusieurs sujets, votre copie sera notée zéro.

Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte. Toutes les réponses doivent être justifiées.

A1 : Sujet d'ordre juridique douanier

- 1) Présentez les différents droits de communication dont disposent les agents des douanes en matière douanière et en matière de contributions indirectes et citez leurs bases légales.
- 2) Que permettent-ils ?
- 3) Quelles en sont les conditions d'application ?
- 4) Quelles sont les particularités et les limites du droit de communication en ce qui concerne la lutte contre les contrefaçons ?
- 5) Quelles différences faites-vous entre le droit de communication et le droit de visite des locaux professionnels ?

A2 : Sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales

Vous êtes contrôleur(se) au pôle gestion des procédures du bureau principal de Besançon (DR de Franche-Comté). Vous recevez un fabricant de bracelets de montre. Ce dernier souhaite bénéficier de l'accord UE/Ukraine entré en application au 1^{er} janvier 2016 pour conquérir de nouveaux marchés à l'exportation.

- 1) Quel dispositif pouvez-vous conseiller à cet opérateur afin de sécuriser l'espèce tarifaire des marchandises qu'il souhaite exporter ? Expliquez les principales caractéristiques de cet outil (modalités d'obtention, autorité de délivrance, validité, conditions d'utilisation, conséquences juridiques...).
- 2) Les produits exportés seront principalement des bracelets de montre en tissu du SH 911390. Quel texte devra consulter l'opérateur pour savoir s'ils ont acquis l'origine préférentielle UE ?
- 3) Existe-t-il un dispositif pour sécuriser juridiquement l'origine des produits ? Détaillez votre réponse.
- 4) Pour savoir quel avantage l'opérateur va retirer d'une origine préférentielle, quel outil informatique pourra-t-il consulter afin de connaître les taux de droits de douane applicables à l'importation en Ukraine pour ses produits ?
- 5) Quels sont les deux types de justificatifs d'origine généralement admis dans un accord bilatéral ? Expliquez sommairement la différence entre les deux (modalités de délivrance, conditions d'émission, contraintes et avantages...).
- 6) À la suite de vos explications, l'opérateur souhaiterait obtenir le statut d'exportateur agréé.

Quel est le service compétent pour délivrer ce statut ? Comment se matérialisera informatiquement l'octroi de ce statut ?

7) Si les douanes ukrainiennes sollicitent un contrôle a posteriori des justificatifs émis par cet opérateur, quel service sera en charge de la réalisation de ce contrôle ?

A3 : Sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance

I/ Question :

En une page maximum, expliquez le régime juridique de la transaction en douane. Vous préciserez notamment le champ d'application, les modalités pratiques de mise en œuvre, ainsi que les effets de la transaction.

II/ Cas pratique :

Contrôleur(se) et chef d'équipe au sein d'une BSI, votre CSDS vous donne à traiter une fiche CERES transmise par la cellule régionale d'orientation des contrôles (CROC) de votre direction régionale et émise par un autre service douanier. Dans cette fiche, le service indique avoir procédé au contrôle d'un établissement spécialisé dans les produits diététiques et compléments alimentaires et y avoir saisi des pilules amincissantes. La fiche précise que le fournisseur est situé dans votre ressort géographique.

1) Quelle différence faites-vous entre un avis de fraude et une fiche CERES ? Justifiez votre réponse.

2) Rappelez en une dizaine de lignes maximum le rôle de la CROC dans la chaîne de traitement du renseignement.

3) Votre CSDS vous demande au préalable de faire une étude environnementale du fournisseur avant de diligenter le contrôle. Quelles vérifications préalables pouvez-vous diligenter afin de préparer au mieux le contrôle de ce fournisseur ?

4) Quel pouvoir allez-vous mettre en œuvre pour opérer le contrôle chez le fournisseur ? Justifiez votre réponse en précisant également les conditions et modalités pratiques liées à la mise en œuvre de ce pouvoir.

5) Lors du contrôle du fournisseur, vous constatez la présence de plusieurs cartons contenant les pilules amincissantes désignées dans la fiche CERES. Le fournisseur vous indique qu'il s'agit de compléments alimentaires et non de médicaments à usage humain. Dans cette hypothèse, quelle procédure mettez-vous en œuvre et sous quelles conditions ? Justifiez votre réponse.

6) Vous découvrez également un local à usage privatif au sein des locaux professionnels du fournisseur. Poursuivez-vous le contrôle de ce local ? Justifiez votre réponse.

7) Quelques jours plus tard, vous avez la confirmation du service commun des laboratoires qu'il s'agit bien de médicaments à usage humain et non de compléments alimentaires. Quels actes rédigez-vous ?

8) Dans quel cas l'infraction est-elle caractérisée ? Justifiez votre réponse.

9) Qualifiez l'infraction ainsi constatée à l'encontre du fournisseur.

10) Pouvez-vous, à ce stade, clore le dossier par voie transactionnelle ? Justifiez votre réponse.

OPTION B : Comptabilité privée

Remarques préliminaires :

- Les exercices sont indépendants les uns des autres.*
- Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte. Aucune réponse ne doit être inscrite sur le sujet.*
- L'unité monétaire utilisée est l'euro. Tous les calculs sont à justifier et à arrondir au centime d'euro le plus proche.*
- À défaut d'autre précision dans l'énoncé :*
 - Les montants s'entendent toutes taxes comprises ;*
 - Lorsque cela est nécessaire, le taux de TVA applicable est de 20 % ;*
 - L'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;*
 - L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé sur 5 ans ;*
 - Le coefficient pour l'amortissement dégressif sur 5 ans est de 1,75 ;*
 - Les clients règlent à 30 jours ;*
 - Les fournisseurs sont payés à 30 jours.*

Exercice n° 1 :

Après avoir défini le principe comptable d'indépendance des exercices, indiquez comment ce principe se matérialise dans la pratique.

Exercice n° 2 :

Comptable au sein de la société PICASSO, on vous demande d'enregistrer les écritures suivantes au livre journal :

- 1)** 01/10 : Achat de matières premières pour 8 500 € HT au fournisseur MIRO. Un acompte de 1 000 € a été versé en septembre. Facture n° 022501.
- 2)** 01/10 : Achat de marchandises auprès du fournisseur américain FIVE pour 4 500 \$. Le cours est le suivant : 1 \$ = 1,1242 €.
- 3)** 01/10 : Réception et acceptation de la lettre de change (LCR) n° 32 du client DIDOU en règlement de la facture n° 2016034, pour un montant de 3 500 €. Échéance le 31/10.
- 4)** 03/10 : Vente de marchandises pour 4 500 € HT au client BOTTICELLI. La société PICASSO consent à une remise de 5 %. Facture n° 2016035.
- 5)** 08/10 : Le fournisseur MIRO consent à accorder 3 % de remise sur l'achat du 01/10. Facture d'avoir n° 022502.

6) 09/10 : Achat de marchandises pour 7 500 € auprès du fournisseur CHAGALL. Un escompte de règlement de 5 % est accordé à la société PICASSO. Facture n° 065210.

7) 11/10 : Vente de marchandises au client anglais FILL pour un montant de 10 000 € HT. Facture n° 2016036.

Le cours est le suivant : 1 € = 0,8613 £.

8) 13/10 : Réception d'un courrier informant la société PICASSO de l'attribution d'une subvention d'exploitation de 3 000 €.

9) 15/10 : Retour par le client BOTTICELLI d'un lot défectueux de marchandises. Émission de la facture d'avoir n° 2016037 pour 500 € HT.

10) 16/10 : Vente de marchandises au client DALI pour 12 000 €. Les marchandises sont livrées dans 7 caisses consignées d'une valeur unitaire de 100 €. Facture n° 2016038.

11) 19/10 : Achat de marchandises au fournisseur suédois ABBA pour un montant de 60 000 couronnes suédoises. Facture n° 002563.

Le cours est le suivant : 1 euro = 9,8814 couronnes suédoises.

12) 20/10 : Dédouanement en compte propre des marchandises du fournisseur américain FIVE. Il n'y a pas de droits de douane sur ces marchandises.

13) 21/10 : Encaissement de 950 € de loyer suite à la location à un tiers d'une partie des entrepôts de la société PICASSO.

14) 23/10 : Sur les 7 caisses consignées adressées au client DALI, 2 caisses reviennent endommagées. La société PICASSO facture la réparation des 2 caisses au client DALI 50 € HT par caisse. Facture n° 2016039.

15) 25/10 : Règlement de la dette auprès du fournisseur américain FIVE.

Le cours est le suivant : 1 \$ = 1,089 €.

16) Échéance de la LCR n° 32.

17) 03/11 : Réception de l'avis d'encaissement de la LCR n° 32. La commission de la banque s'élève à 40 € HT.

Exercice n° 3 :

Le 17 avril 2014, la société PICASSO a procédé à l'acquisition d'un camion neuf au prix de 108 000 € TTC.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement dégressif sur une durée de 5 ans.

Le 30 avril 2017, le camion est vendu pour 36 000 € TTC.

1) Produisez le tableau d'amortissement du camion.

Taux amortissement dégressif de 5-6 ans = 1,75.

2) Procédez à l'écriture d'achat en date du 17 avril 2014.

3) Procédez à l'enregistrement de la première annuité.

4) Procédez à l'ensemble des enregistrements comptables nécessaires en 2017.

Exercice n° 4 :

Vous recevez le relevé de compte bancaire détenu par la société PICASSO chez l'établissement bancaire GUN. Vous disposez également de l'extrait du compte banque (512) tenu par la société PICASSO.

À partir de ces documents reproduits ci-dessous, établissez l'état de rapprochement bancaire au 31 décembre et enregistrez, s'il y a lieu, au journal de la société PICASSO, les écritures de régularisation nécessaires.

Relevé de compte société PICASSO envoyé par GUN

<i>Date</i>	<i>Détail de l'opération</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
	Solde au 30 novembre		12 500
04/12	Prélèvement EDF	1 500	
06/12	Chèque 2930	1 600	
09/12	Remise de chèques		8 500
17/12	Agios	150	
20/12	Encaissement de coupons		750
	Solde au 31 décembre		18 500

Extrait du compte 512

<i>Date</i>	<i>Libellé de l'opération</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
	Solde au 30 novembre	12 500	
06/12	Fournisseur A – chèque 2930		1 600
08/12	Fournisseur B – chèque 2931		3 000
09/12	Remise de chèques	8 500	
	Solde au 31 décembre		16 400

Exercice n° 5 :

Vous trouverez en pages suivantes le compte de résultat de la société JOKE.

Pour les besoins de l'exercice, la répartition du crédit bail s'effectuera de la manière suivante :

- 25 % en charges financières
- 75 % en dotations aux amortissements

1) À l'aide du compte de résultat fourni ci-dessous, présentez les soldes intermédiaires de gestion de la société JOKE.

2) À l'aide du compte de résultat et selon la méthode choisie, calculez la capacité d'autofinancement de la société JOKE.

ANNEXE : Compte de résultat de la société JOKE



N° 10167 * 18

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2014
@internet-DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : SOCIETE JOKE						Néant <input type="checkbox"/>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	224789	FB	10211	FC	235000	
	Production vendue {	biens *	FD	449873	FE	35700	FF	485573
		services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	674662	FK	45911	FL	720573	
	Production stockée *					FM	19825	
	Production immobilisée *					FN	33467	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	10280	
	Autres produits (1) (11)					FQ	310	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	784455
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	113264	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-7183	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	97313	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-5212	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	203871	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13380	
	Salaires et traitements *					FY	127277	
	Charges sociales (10)					FZ	103267	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *				GA	21233
			- dotations aux provisions				GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	250		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	667460	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	116995	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2700	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4633	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2637	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	9970	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	1343	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12881	
	Différences négatives de change					GS	23	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	14247	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-4277	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	112718	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2014 - 136 016



N° 10947 * 16

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2014

@internet-DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE JOKE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1148	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	212	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2860	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1200	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	313	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1513	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1347	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	30335	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	797285	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	713555	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	83730	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	13000
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		1200		
Produits des cessions d'immobilisations corporelles			1500	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2014 - 156 017

OPTION C : Gestion administrative

Questions :

- 1) Présentez les modalités du refus de titularisation d'un stagiaire et ses conséquences.
- 2) Exposez les règles applicables en matière de droit individuel à la formation (DIF) et les actions qui y sont éligibles.

Cas pratique :

Affecté(e) au service GRH d'une direction interrégionale, vous êtes chargé(e) du recrutement d'un travailleur handicapé.

- 1) Comment procédez-vous ? Vous préciserez notamment les différents services concernés.
 - 2) Quels moyens utilisez-vous pour aménager son poste de travail ?
-

OPTION D : Navigation maritime

Deux sujets au choix

Deux sujets sont proposés. Vous ne devez traiter que l'un de ces deux sujets (D1 ou D2). Vous reporterez en début de copie l'intitulé du sujet choisi. Si vous composez dans plusieurs sujets, votre copie sera notée zéro.

Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte. Toutes les réponses doivent être justifiées.

D1 : Composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de navigation maritime

Toutes les questions de ce sujet doivent être traitées.

Tous les schémas et diagrammes éventuellement réalisés doivent être accompagnés d'un commentaire expliquant la valeur de leurs symboles.

Question n° 1 : Expliquez la navigation sur un relèvement constant.

Question n° 2 : Citez cinq signaux de détresse.

Question n° 3 : Définissez les termes suivants : anticyclone, dépression et brume.

Question n° 4 : Par quel signal sonore indiquez-vous la manœuvre : « je viens sur tribord » ?

Question n° 5 : À quoi sert le Navtex ?

Question n° 6 : Que mesure l'échelle de Beaufort et combien comporte-t-elle de degrés ? Précisez, pour chaque degré, son état descriptif.

Question n° 7 : Expliquez de manière succincte ce qu'est le point radar et définissez brièvement ce que signifient « corriger la route » et « faire valoir la route ».

Question n° 8 : D'après la règle 13 du Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM), dans quelle situation un navire doit-il se considérer comme rattrapant ?

Question n° 9 : Donnez une définition du cap, du relèvement et du gisement.

Question n° 10 : Que sont les marques cardinales et qu'indiquent-elles ?

**D2 : Composition sur une ou plusieurs questions portant sur
des connaissances de réglementation douanière maritime**

Votre chef d'unité vous demande de préparer une conférence sur le thème de la fiscalité des navires de plaisance et des véhicules nautiques à moteur.

Rédigez le contenu de votre intervention.

Vous définirez le droit annuel de francisation des navires et le droit de passeport. En faisant référence aux bases légales et réglementaires, vous présenterez les redevables de ces droits et exposerez les modalités de calcul et de recouvrement. Vous terminerez en évoquant les différents régimes spécifiques et les exonérations.
